

Brigadiers-chefs

32^e promotion

Observatoire de la formation



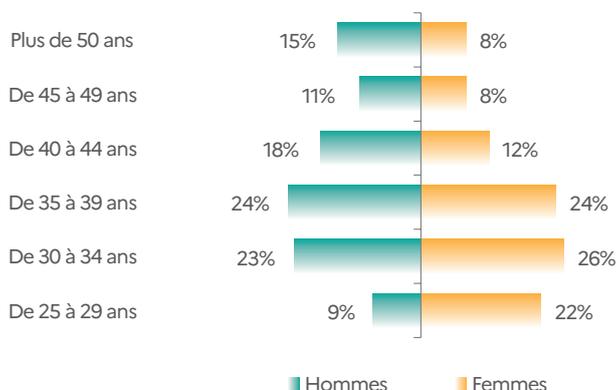
JUILLET 2024

À RETENIR

- > 312 stagiaires entrés en formation en deux temps, les 15 avril et 10 juin 2024
- > 289 répondants au questionnaire, soit un taux de retour de 93%
- > 73% d'hommes, 26% de femmes et 2 personnes non-binaires
- > 38,7 ans de moyenne d'âge
- > 74% des stagiaires sont au moins titulaires du baccalauréat.
- > Première DISP d'origine et d'affectation : Paris
- > Première motivation : l'évolution de carrière
- > Première perspective : passer l'examen de major

Profil sociodémographique

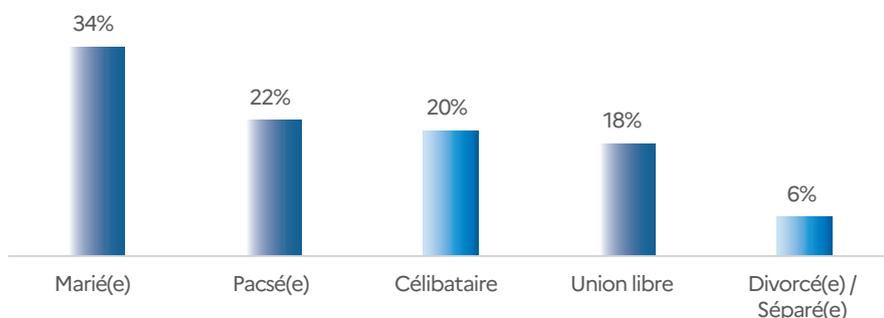
Graphique 1 : Répartition par genre et par catégorie d'âge – Proportions



La 32^e promotion de brigadiers-chefs est composée de 73% d'hommes, 26% de femmes et deux personnes non-binaires. Les agents sont âgés de 38,7 ans en moyenne, ce qui est similaire à l'âge moyen observé au sein des précédentes promotions. Les femmes sont plus jeunes que les hommes : 36,3 ans contre 39,6 ans.

La répartition par catégorie d'âge diffère entre les femmes et les hommes : les hommes sont deux fois moins nombreux dans la classe la plus jeune, et les femmes deux fois moins nombreuses dans la classe la plus élevée.

Graphique 2 : Situation familiale – Proportions

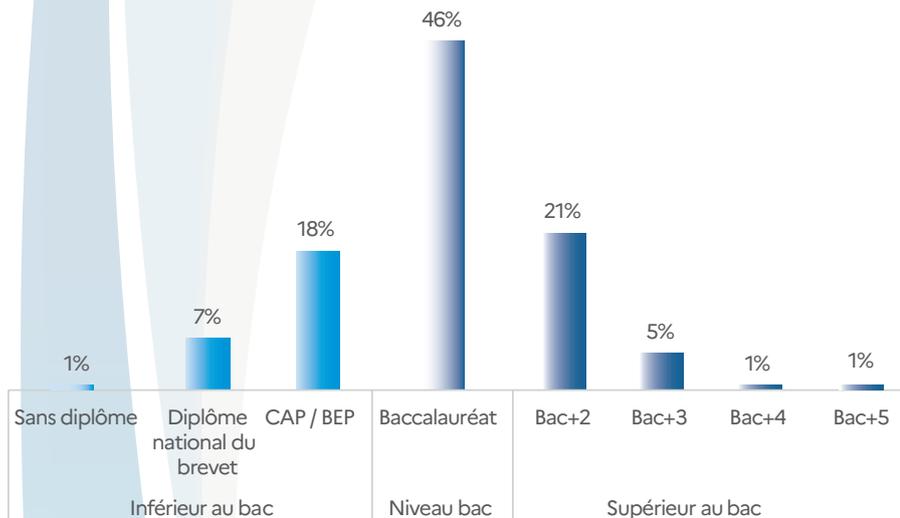


Les agents sont 74% à être en couple : 34% sont mariés, 22% sont pacsés et 18% en union libre. Par ailleurs, la part des célibataires reste à un niveau élevé : ils étaient 11% au sein de la 26^e promo-

tion, contre 20% pour la 31^e puis la 32^e.

Enfin, 76% des stagiaires sont parents, de 2 enfants en moyenne.

Graphique 3 : Diplôme le plus élevé obtenu – Proportions

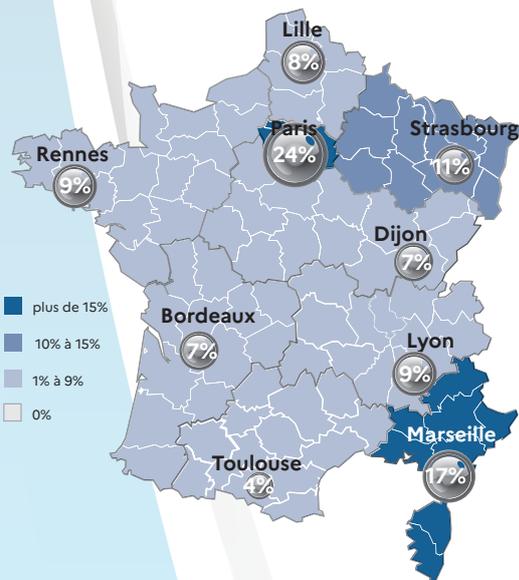


74% des stagiaires ont le baccalauréat. Parmi eux, 46% n'ont validé que ce diplôme et 28% sont diplômés du supérieur. En outre, 18% des répondants ont pour diplôme le plus élevé un CAP ou un BEP, 7% le diplôme national du brevet et 1% ne possède aucun diplôme. Concernant les diplômés du supérieur, les titulaires d'un bac+2 sont les plus nombreux.

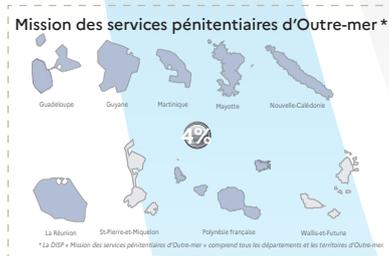
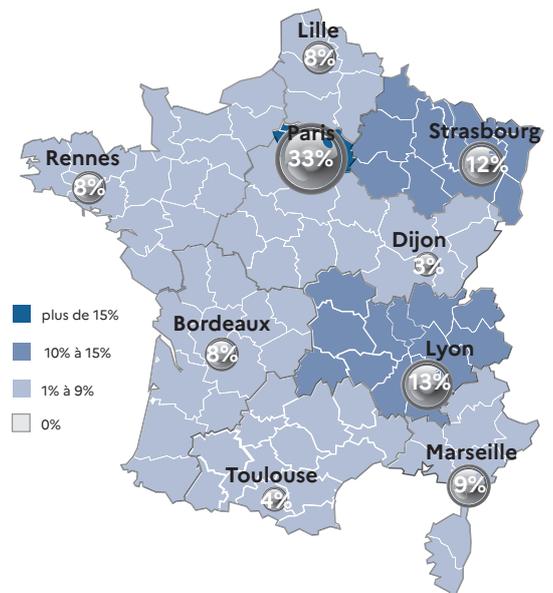
Les femmes sont davantage diplômées que les hommes, puisque 78% d'entre elles sont titulaires du baccalauréat, contre 72% pour leurs collègues masculins.

Graphique 4 : Répartition par DISP de concours et d'affectation – Proportions

Concours



Affectation



La première DISP de concours des brigadiers-chefs est Paris (24%). Celle de Marseille, est placée au deuxième rang, avec 17% des agents en provenant. Suit celle de Strasbourg, citée par 11% des répondants. Celle de Toulouse et la Mission des services pénitentiaires d'Outre-mer sont les moins représentées (4% de mentions). À l'issue de la formation, une forte proportion des agents seront affectés à Paris (33%). Les DISP de Lyon et de Strasbourg en accueilleront respectivement 13% et 12%. Les autres DISP seront ainsi peu rejointes, avec 2% (la MSPOM) à 8% (Rennes, Lille et Bordeaux) des agents qui y seront affectés.

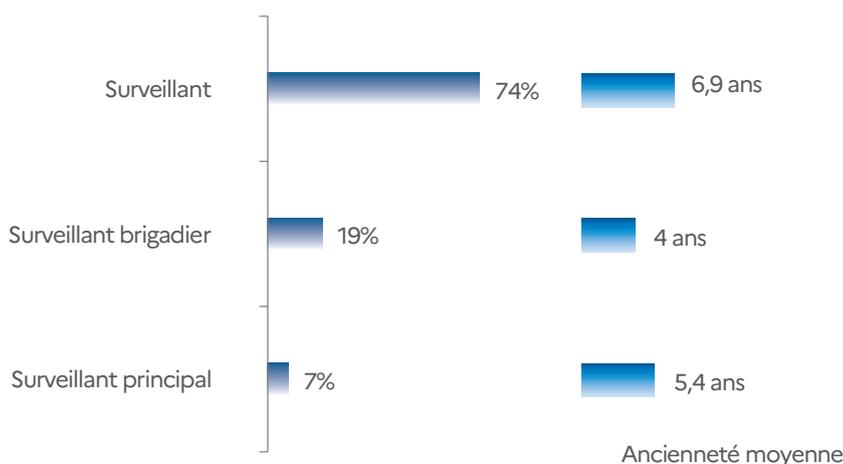
Au total, 59% des agents proviennent des DISP du nord de la France, et 64% vont y être affectés. Concernant la MSPOM, 4% y ont passé le concours et seulement la moitié y seront affectés. Plus globalement, 73% des agents vont revenir dans leur DISP de concours, et 27% seront affectés dans une autre DISP. La part d'agents revenant dans leur DISP de concours est en augmentation, elle s'élevait à 56% pour la 30^e promotion et l'on recensait 66% de retours dans la DISP de concours pour la 31^e.

Expériences & perspectives professionnelles

Une grande majorité des agents ont intégré la formation via le concours interne (93%), et 7% des répondants sont issus de la liste d'aptitude. En moyenne, les stagiaires ont 19,4 ans d'ancienneté dans l'administration pénitentiaire : c'est bien plus élevé qu'au sein des dernières promotions (respectivement 13,4 et 12,8 ans pour les 30^e et 31^e). Cela s'explique par la réforme statutaire de 2024. Dans cette promotion, les femmes déclarent deux fois moins d'années d'expérience que les hommes : 10,2 ans contre 22,6 ans.

Cette différence s'explique en partie par la différence d'âge entre les deux populations, mais pas totalement puisqu'elle ne s'élève qu'à 3 années. De la même manière, les femmes étant plus diplômées que les hommes, cela expliquerait leur arrivée plus tardive dans l'administration pénitentiaire et leur passage plus rapide dans le grade de surveillant. Mais le faible écart entre les hommes et les femmes diplômés au moins du baccalauréat (4 points) ne l'explique que partiellement.

Graphique 5 : Dernier grade – Proportions



Avant d'intégrer la formation, 74% des stagiaires exerçaient en tant que surveillant, 19% comme surveillant brigadier, et, dans une moindre mesure, 7% étaient surveillant principal. Les durées de ces expériences sont variables selon le grade : les

anciens surveillants sont restés dans leur grade un peu moins de 7 ans, tandis que les anciens surveillants brigadiers cumulaient en moyenne 4 ans dans cette fonction et les surveillants principaux approchaient les 5 ans et demi.

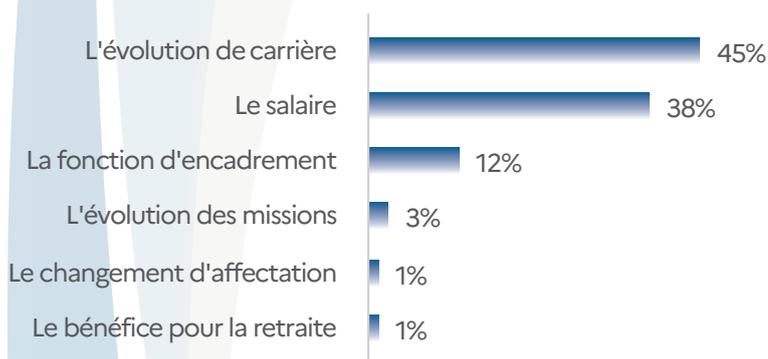
Graphique 6 : Expériences de monitorat et d'encadrement – Proportions



Même si cette proportion est inférieure à celle recensée dans les deux dernières promotions, la majorité des agents a déjà eu au moins une expérience dans l'encadrement et/ou le monitorat (52%). Si la plupart ont uniquement mentionné l'encadrement (44%), d'autres ont fait l'expérience des deux (7%), ou du monitorat uniquement (1%). Concernant les spécialités déjà exercées par les agents, les principales

font référence aux fonctions d'agent d'extraction judiciaire (18%), d'ELSP (15%) et de premier surveillant faisant fonction (15%). Par ailleurs, les répondants ont mentionné avoir travaillé au sein de 2,2 établissements en moyenne, ce qui est un peu inférieur aux expériences des agents des trois précédentes promotions (2,4 à 2,5 établissements).

Graphique 7 : Première motivation à devenir premier surveillant – Proportions



Les agents mentionnent en première motivation l'évolution de carrière (45%), suivie de près par le salaire (38%). Par ailleurs, un peu plus d'un agent sur dix a intégré la formation afin d'accéder à une fonction d'encadrement (12%). Quelques agents (1 à 3%) ont été attirés par l'évolution des missions, le changement d'affectation ou encore le bénéfice pour la retraite.

Graphique 8 : Premières perspectives professionnelles – Citations (plusieurs réponses possibles)



La première perspective professionnelle des agents en début de formation est de passer l'examen de major (62%). Suivent de près les répondants souhaitant monter en grade vers des fonctions de commandement (54%). La spécialisation et le fait de vouloir monter vers des fonctions de direction sont mentionnés par respectivement 24% et 12% des agents.

Au final, le grade de brigadier-chef semble constituer une étape dans la carrière des agents, dans la mesure où seulement 7% des agents mentionnent vouloir rester dans ce grade.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable de l'observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr - cecilia.lagarde@justice.fr

JUILLET 2024